

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 21

	Excusé(e)	Non excusé(e)	Remplacé(e) par
M. Schelfout, CPE	X		
M. Lenoir, représentant de la collectivité de rattachement	X		
Mme Fournier, représentante de la commune siège	X		
M. Favennec, personnalité qualifiée	X		
M. Trait, personnalité qualifiée	X		
Mme Plazanet-David, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	X		
M. Gazard-Maurel, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation			<i>Mme Kabdebon</i>
M. Vigliotti, représentant des personnels ATOSS	X		
Mme Artus, représentante des parents d'élèves	X		<i>M. Mazelier</i>
M. Marquet, représentant des parents d'élèves		X	
M. Roussel, représentant des élèves		X	

Monsieur Adrien TURON, apprenti en BTS Assistant Manager, accepte de prendre le secrétariat de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- Approbation des procès verbaux des conseils d'administration des séances précédentes.
- Proposition de l'ordre du jour.

1) – Gestion Financière

- Compte financier 2016,
- DBM 2017 pour vote : prélèvement sur fonds de roulement et virement entre services,
- Répartition de crédits globalisés,
- Déspécialisation de crédits CESC,
- Convention avec le lycée Raoul Dautry,
- Convention de mandat Fonds Social Régional Lycéen.

2) Questions diverses

Trois points ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- 1) Le transfert de la mission de mutualisation de la gestion des contrats CUI-CAE (emplois de vie scolaire) du collège Clemenceau au lycée Edmond Perrier avec la nécessaire signature de la convention de gestion passée entre le

Recteur et le lycée Edmond Perrier et l'adoption du modèle de convention entre le lycée Edmond Perrier et les différents collèges/lycées employeurs de CUI-CAE.

- 2) La carte cible des agences comptables de l'académie qui doit être présentée au conseil d'administration et pour laquelle un avis est demandé.
 - 3) La proposition d'une remise d'ordre exceptionnelle, à titre de dédommagement moral, aux familles des élèves usagers du service de restauration qui connaît depuis le début de cette année scolaire des difficultés de fonctionnement liées aux moyens en personnels de service. Cette décision correspondrait à la déduction de 3 jours pour les élèves demi-pensionnaires et de 2 jours pour les internes.
 - 4) L'acceptation d'un don du FSE au lycée Edmond Perrier (ligne CVL), le FSE ayant servi d'intermédiaire puisque le CVL ne dispose pas de compte en banque.
- Approbation des PV des conseils d'administration des deux séances précédentes.

Votants : 16

Pour : 16

☞ *Arrivées à 18h25 de Papon Louis et Trémouille Rémi (représentants des élèves). Passage à 18 votants.*

- Proposition de l'ordre du jour.

Votants : 18

Pour : 18

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

I. GESTION FINANCIERE

1) Compte financier 2016

M. Girard présente le rapport sur l'exercice 2016, ce dernier comporte un compte rendu de gestion et une analyse financière et comptable.

Dans un premier temps, pour ce qui est du compte rendu de gestion, il apparaît que l'établissement présente une bonne santé financière puisque l'exercice 2016 présente un excédent de 90 764, 31€.

Des graphiques présents dans le rapport montrent la répartition des dépenses de fonctionnement et des ressources en 2016. Pour ce qui est des dépenses, il apparaît que la part la plus importante est celle du service SRH, le service de restauration et hébergement. Vient ensuite le service ALO qui est le service administration et logistique

☞ *Arrivée à 18h30 de Madelmont Bernard (représentant des personnels enseignants) et de Saubion Eric (représentant des parents d'élèves). Passage à 20 votants.*

Sont ensuite présentées les ressources de l'établissement. En 2016, la part la plus importante de ces ressources est constituée des prestations de services et participations comprenant entre autres le service SRH. Les autres sources importantes de financement sont la région et l'état.

Le rapport présente ensuite le détail de chaque service.

Parmi les activités pédagogiques, apparaît comme le plus dépensier en 2016 le domaine des langues vivantes en raison notamment des voyages scolaires.

La taxe d'apprentissage qui constitue une ressource pour le lycée. Ce dernier a perçu 29 765,17 € de taxe en 2016. Ce montant se stabilise depuis 2015 mais était en baisse depuis 2014 en raison d'une réforme qui favorise l'apprentissage au détriment du pôle technologique et professionnel.

Ensuite, pour ce qui est du service ALO, celui-ci présente un montant de 350 991,59 € en dépenses avec comme domaine le plus important le domaine de viabilisation comprenant entre autres les dépenses de chauffage. Mais il faut noter que cette année comme en 2015 ces dépenses ont été assez réduites du fait d'une année peu froide.

Un autre domaine de ce service est celui des travaux réalisés en 2016. En 2016, aucun travaux n'a été réalisé par les agents sur des dotations régionales. D'autres l'ont été par l'ERI ou des entreprises sur le budget de la région comme la mise en conformité des installations électriques.

☞ *Arrivée à 18h50 de Cavitte Pascal (représentant de la collectivité de rattachement). Passage à 21 votants.*

Il est demandé à M. le Proviseur s'il a toujours une possibilité d'action quant aux travaux dans le lycée.

La réponse est que oui il peut agir pour les travaux ayant lieu en interne comme pour des salles mais pas pour des travaux de plus grande ampleur.

La présentation du rapport se poursuit avec le service vie de l'élève (VE) représentant 26 397,90 € de dépenses avec notamment les aides pour les manuels scolaires ou les fonds sociaux.

Ensuite le service Restauration et hébergement. Ce service montre un résultat positif avec un revenu de 41 496,53 € ce qui est bien plus que les années précédentes. Ce résultat s'explique entre autres grâce aux groupements de commande qui font baisser les coûts et à une bonne gestion des approvisionnements visant à réduire le gaspillage alimentaire.

Vient alors le service des bourses nationales qui font l'objet d'une réforme depuis la rentrée 2016 caractérisée par la revalorisation de la part de bourses. Le lycée comptait 179 boursiers en 2016 pour un montant de 156 057,73 €.

Enfin le service OPC, les opérations en capital. Ce service présente 38 918,28 € de dépenses et 4 106,57 € de recettes. Il y est notamment compris l'achat d'un véhicule de service et d'autres matériels.

Après le compte rendu de gestion, M. Girard présente l'analyse financière et comptable de l'exercice 2016.

Il en ressort à nouveau la bonne santé financière de l'établissement avec un résultat pour l'exercice 2016 excédentaire de 90 764,31 € et une capacité d'autofinancement de 102 260,96 €.

Le rapport fait également part d'une augmentation des fonds de roulement de 67 448,68 €, d'une diminution des stocks alimentaires de 352,45 €, d'une diminution du stock de granulés bois de 591,75 € et d'une augmentation des réserves immobilisées de 34 812,28 €.

Il est demandé, quant à la dotation de personnel, si le lycée est bien doté, sous doté ou sur doté et s'il y a la possibilité d'avoir un élément de référence. La réponse est que le lycée est normalement doté mais cela ne prend pas en compte les interdictions pour raisons médicales et les arrêts non remplacés.

☞ *Départ à 19h50 de Sabard Valérie. Passage à 20 votants.*

Mise au vote du compte financier :

Votants : 20

Pour : 20

Mise au vote de l'affectation des résultats :

Votants : 20

Pour : 20

2) DBM 2017 pour vote : prélèvements sur fonds de roulement et virement entre services

Un document montrant la liste des opérations de DBM saisies est présenté.

Les opérations présentées sont un prélèvement sur fonds de roulement et un virement entre services.

Ce document comporte une erreur, la troisième ligne est à rayer. Il s'agissait de la somme de 1 200 €.

Le prélèvement total est alors de 8 916 €.

☞ *Départ à 20h de Paillassou Camille et Marche Christine. Passage à 18 votants.*

Le verso du document présente lui le fonds de roulement saisi. On y trouve le montant du dernier compte financier qui est de 367 274,21 €, les prélèvements déjà autorisés qui sont de 13 371,30 €, les prélèvements proposés qui sont de 8 916 € et les fonds de roulement estimés après prélèvement à hauteur de 344 946,91€.

Votants : 18

Pour : 18

3) Répartition de crédits globalisés

Le but est de répartir 3156 € reçus du rectorat soit pour l'achat de manuels scolaires, soit pour les frais de reprographie, soit pour l'achat de carnets de liaison.

La proposition est la suivante : 1798,50 € pour les frais de reprographie et 1357,50 € pour l'achat de carnets de liaison.

Votants : 18

Pour : 18

4) Déspecialisation de crédits CESC

Cela consiste à la réaffectation partielle de crédits CESC pour l'achat de matériel de secourisme car les deux infirmières sont formatrices PSC1 et peuvent donc faire passer le PSC1 aux élèves du lycée.

Votants : 18

Pour : 18

5) Convention avec le lycée Raoul Dautry

Cette convention est proposée à tous les établissements de l'académie car le lycée Raoul Dautry devient l'établissement mutualisateur de l'académie en termes de gestion du réseau administratif. C'est lui qui va donc gérer certaines dépenses comme les dépenses relatives aux dépannages réseau afin de maintenir le réseau administratif en état.

Pour cela, il sera versé au lycée Raoul Dautry 70 centimes par élève.

Votants : 18

Pour : 18

6) Convention de mandat Fonds Social Régional Lycéen

Votants : 18

Pour : 18

7) Carte cible des agences comptables de l'académie et transfert de la mission de mutualisation de la gestion des contrats CUI-CAE (emplois de vie scolaire) du collège Clemenceau au lycée Edmond Perrier

Cette année fait l'objet d'une vaste opération de révision de la carte comptable de l'académie et de l'architecture de ses postes comptables.

Dans un but de professionnalisation et de sécurisation, il a été souhaité par le Secrétaire Général de l'Académie de revoir cette carte comptable. Les objectifs impliquent une réduction du nombre d'agences comptable et d'augmenter la taille de celles qui persistent.

Le lycée ne verra pas la taille de son agence comptable augmenter. Cependant il va bénéficier du transfert d'un service qui est le service de mutualisation de la gestion des contrats aidés.

Cela comporte deux parties. Premièrement, le lycée va devenir employeur des emplois de vie scolaire du premier degré ce qui veut dire qu'il va gérer les contrats de travail.

La seconde partie concerne les établissements du second degré. Pour ces derniers le lycée ne sera pas employeur mais il restera le gérant de la paye des emplois de vie scolaire.

Le détail de la carte comptable figure dans les documents présents dans la pochette mise à disposition lors du conseil d'administration.

Mise au vote du transfert :

Votants : 18

Pour : 15

Abstention : 3

Sont ensuite mises au vote les deux conventions concernant la mutualisation paie puis le projet de carte comptable. Une première avec le recteur et une deuxième convention type qui sera à réadapter pour chaque collège ou lycée.

Votants : 18

Pour : 18



pour chaque point soit 3 actes

8) Remise d'ordre pour self

Cette remise d'ordre exceptionnelle est un geste du lycée envers les familles en raison des problèmes de self de cette année. Plusieurs propositions sont faites et sont présentées sur un document, la plus correcte serait de faire une remise de 3 jours pour les DP et une remise de 2 jours pour les internes.

L'information sera transmise aux familles.

Mise au vote de cette proposition.

Votants : 18

Pour : 18

9) Don du FSE

Le dernier point rajouté à l'ordre du jour est un don du FSE pour le lycée. En effet, le FSE a servi d'intermédiaire financier aux actions menées par le CVL car ce dernier ne possède pas de compte en banque. Or il a mené des actions qui ont rapporté une certaine somme. Ces actions étaient la vente de sweats et de tee-shirts aux couleurs du lycée ainsi que la vente de roses.

Votants : 18

Pour : 18

II. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été déposée.


Le conseil d'administration se termine autour de 20h20.

Le Proviseur,



D. GUILBAULT

Le secrétaire de séance,



A. TURON

